



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parc éolien de Dunkerque et radar militaire

Question écrite n° 41136

Texte de la question

M. Christian Hutin interroge Mme la ministre de la transition écologique sur l'implantation d'un parc d'éoliennes géantes de 300 mètres de haut au large de Dunkerque et à 10 km du rivage, soit une proximité immédiate. Par ailleurs, Mme la ministre n'est pas sans savoir qu'un mouvement d'opposition de plus en plus important existe localement. À ce jour plus de 7 500 des concitoyens demandent qu'un référendum soit organisé. Ce projet, incontestablement fait l'objet d'un rejet sans cesse croissant. Or une annonce de Mme la ministre et confirmée par M. le Premier ministre, disait qu'il y aurait une interdiction de création de parc éolien à moins de 70 km d'installations, en l'occurrence de radars militaires. Le projet de parc éolien au large de Dunkerque est incontestablement dans le champ de cette disposition. En effet, un radar militaire se situe à Calais (30 km de Dunkerque), sans compter les installations de surveillance de la Marine nationale situées à Dunkerque même. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre, au regard de cette annonce, pour mettre un terme à ce projet éolien.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41136

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6963

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)